



Auxerre, lundi 14 mars 2022

AVIS A LA BATELLERIE N° FR/2022/01282

Pris en application :

- art. A 4241-26 du CT (mesures temporaires)
- Code des transports
- Décret n° 2012-1556 du 28/12/2012 (mesures temporaires)

Insuffisance de la ressource en eau (Rivière YONNE)**Auxerre à Villeneuve-sur-Yonne****Limitation de mouillage (tous les usagers - dans les deux sens) (1.5 m)**

**- à partir du 14/03/2022 à 09:00 au 18/03/2022 à 19:00**o **Yonne**

entre les pk 0,000 (Pont Paul Bert à Auxerre) et pk 50,515 (Ecluse de Villeneuve-sur-Yonne)

Commentaire :

Mesdames et Messieurs les bateliers et usagers de la voie d'eau sont informés de la mise en place d'une limitation de mouillage sur la rivière Yonne d'Auxerre à Villeneuve-sur-Yonne, consécutive à un manque d'eau suite à l'absence de précipitations significatives ces dernières semaines.

Service(s) à contacter :

UTI Nivernais - Yonne, 5, rue du Halage, 89000 AUXERRE
Tél : 03 58 43 21 65 - Fax : 03 86 20 27 12

Date limite d'affichage :

19/03/2022

Chef de la subdivision exploitation

Signé

Franck DELABARRE